

ARRÊTÉ DU 22 OCTOBRE 2025

portant autorisation à Mme POQUET Sylvie de stationner un véhicule de déménagement devant le 55 boulevard Gras Brancourt, le 25 octobre 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code de la route,
- VU** l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,
- VU** l'arrêté municipal n°2020/1470 du 26 mai 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric JOLY, 5^{ème} Adjoint, dans le domaine de la prévention des risques et de la sécurité,

CONSIDÉRANT la demande de la Mme POQUET Sylvie sise 55 boulevard Gras Brancourt – 02000 LAON de stationner un véhicule de déménagement devant le 55 boulevard Gras Brancourt, le 25 octobre 2025.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Mme POQUET Sylvie est autorisée à occuper le domaine public afin de stationner un véhicule de déménagement, devant le 55 boulevard Gras Brancourt (sur les anciennes places de stationnements), le samedi 25 octobre 2025 de 09h30 à 18h00.
- ARTICLE 2 :** Pendant toute la durée de sa validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.
- ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens.
- ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 5 :** Un original du présent arrêté sera conservé à la Police Municipale, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

